



Faire respecter la loi dans un immeuble en co-propriété

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 29 janvier 2008

Bonjour

J'ai mis une affiche interdiction de Fumer dans le hall d'entrée de ma co-propriété, elle n'est pas restée 2h. Je comptais y afficher le texte de loi qui je le sais subira le même sort... Que faire pour que la loi soit respectée, le syndic s'en moquant royalement. Mon mari souffrant d'asthme, je pense que cette loi est la bienvenue. Pour une seule personne dans l'immeuble (la seule qui fume) voilà la guerre déclarée. Que puis-je contre tout cela Merci de répondre à ma question et m'apporter une solution Valerie

Réponse :

En affichant vous-même le panneau d'interdiction de fumer, vous avez effectué le travail qui était celui du syndic qui reçoit ses ordres du conseil syndical. Vous l'avez donc déresponsabilisé l'un et l'autre.

Demandez au président du conseil syndical de reprendre ce dossier, et, si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez-nous à nouveau en nous rappelant le présent message.